

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

Présents : Mesdames MANGEL, BOURGASSER, TOURNEUR, DESENCLOS, MULLER, KOCKEISEN, Messieurs BERNARD, SCHMITT, BERG, GAASCH, DEFER, COLIN, DIETSCH, FRANTZ, FERRARELLI, BRUNETTI, HYPOLITE, BACCHETTI, BESSEJERARI, LAFOND, METZINGER, LINTZ, MORETTE, LAMORLETTE, SANTORO, HIRSCH, ANTCZAK, ZIMMERMANN, NEZ, MENGHI, NOCCHI, CARLI, PETITJEAN, SCHWARTZ

Représenté(e)s par un pouvoir :
M. TOMC à M. MENGHI

Représenté(e)s par un suppléant :
M. BONASSO par Mme PIECHOCKI
Mme MARTEL par M. CHAMPLON
M. BLETTNER par M. DELAMARCHE

Excusé(e)s : Mme MOCCI
Mrs BOURET, GRIVEL, TONIOLO, VACCANI, CARDAIRE, COLLIN, BECQUER, BEAULATON, DIDIER, CESARONI

Absent(e)s : Mmes BOSSI, BAUCHEZ, ZATTARIN
Messieurs ZAMPETTI, BOUAFFAD, SONNET, RAVEL, L'HERBEIL, ABERKANE, BAUDET, KEFF, SILVESTRIN, DURAND, JODEL, JACOB, BRECK, GRIMALDI

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme TOURNEUR est désignée secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical.

Le Président donne lecture des pouvoirs et excusés.

Il informe ensuite le comité de l'élection de nouveaux délégués :

Pour OLC :

- Monsieur Guy BLETTNER de la commune de Lantéfontaine remplace Monsieur Timothé JEAN PHILIPPE, titulaire
- Monsieur Pascal DELAMARCHE prend la place de Monsieur BLETTNER en tant que suppléant



Pour CŒUR DE PAYS HAUT :

- Monsieur Patrick BERNARD est désigné titulaire en remplacement de Monsieur Marc LAGUERRE

L'approbation du dernier compte rendu est obtenue à l'unanimité.

Le Président propose de traiter le débat d'orientation budgétaire en fin de séance.

1/ CONSTITUTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE – APPROBATION DES STATUTS - ENTREE AU CAPITAL – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Centre de Gestion a fait évoluer son fonctionnement en créant une Société Publique Locale chargée d'exercer toutes les compétences facultatives du CDG telles que l'assistance RH, la prévention et la santé au travail, les assurances ...

La SPL assure ces fonctions depuis le 1^{er} janvier 2019.

Elle est dotée d'un capital social de 309 200 € divisé en 3092 actions d'une valeur nominale de 100 €, détenues par les collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales qui en sont actionnaires.

Considérant l'intérêt que représente cette SPL compte tenu des besoins du syndicat, le Président propose :

- d'en approuver les statuts
- d'adhérer au capital de la SPL
- de souscrire au capital à hauteur de 17 actions à 100 € chacune

Le comité syndical accepte ces propositions à l'unanimité moins deux abstentions.

Les délégués syndicaux se prononcent ensuite sur la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Monsieur Joseph FERRARELLI est nommé titulaire à l'unanimité moins une abstention

Monsieur Gérard LINTZ obtient l'unanimité en tant que suppléant.

2/ CONVENTION D'AUDIT ET DE CONSEIL EN INGENIERIE SOCIALE AVEC LA SOCIETE CTR

Le Président informe l'assemblée que la société CTR a proposé de réaliser un audit visant à identifier des possibilités d'optimisation des dépenses du syndicat dans le domaine de la fiscalité de l'environnement et notamment sur les taxes liées au transport.

Si tel est le cas et si le syndicat choisit de confier une mission à ce cabinet, il sera en charge de plaider notre dossier auprès des organismes collecteurs. Un recouvrement serait possible sur une antériorité de 24 mois.

La société CTR se rémunérera à hauteur de 35 % sur les sommes recouvrées.

La signature de la convention d'audit et de conseil en ingénierie avec CTR implique également une rémunération de 35 % sur les économies réalisées sur 36 mois, après la mise en œuvre de leurs recommandations.

Le Président propose au comité la signature d'une convention et de conseil en ingénierie avec CTR qui est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

3/ REVALORISATION DES CHEQUES DEJEUNER

Les agents du syndicat bénéficient actuellement de chèques déjeuner d'une valeur faciale de 7 €. Ce montant n'ayant pas été revalorisé depuis 2014, le Président propose à l'assemblée d'augmenter la valeur unitaire du chèque à 8 € à compter du 1^{er} avril 2019 puis à 9 € au 1^{er} février 2020.

Il rappelle que le SIRTOM participe à hauteur de 60 % de leur valeur.

Le comité syndical accepte à l'unanimité cette revalorisation.

4/ LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A ce titre, le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à prendre une délibération lui permettant de prendre en charge des factures d'investissement à hauteur de 25 % avant le vote du budget 2019.

L'unanimité est obtenue.

5/ RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

L'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a modifié l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relative à la procédure d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux. Jusqu'à présent, l'avancement de grade répondait à des règles nationales fixées par décret ; les quotas s'imposaient à toutes les collectivités et ne prenaient pas en compte leurs besoins spécifiques.

La règle nationale du quota a été supprimée ; le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines du syndicat, les propositions de taux de promotion maximaux ont été soumises à l'avis du comité technique :

Ce dernier s'étant prononcé favorablement, il revient au comité syndical d'entériner ces ratios.

L'assemblée valide les taux de promotion à 100 % à l'unanimité.

6/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Julien BESSEJERARI détaille les propositions budgétaires pour 2019

Section d'investissement

- **Dépenses :**

L'année 2018 a fait apparaître un excédent d'investissement prévisionnel de 881 605,77 euros qu'il conviendra de valider lors du vote du compte administratif de l'année 2018.

Il sera proposé d'inscrire différentes dépenses d'investissements importantes en 2019, à savoir :

- **Acquisition d'un véhicule de collecte des déchets ménagers** : dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules, il sera proposé de procéder à l'acquisition d'un véhicule de collecte des déchets ménagers pour un montant d'investissement prévisionnel de 195 000 euros.

- **Réalisation d'un quai de transit de déchets** : compte tenu des problématiques de traitement des déchets ménagers sur notre secteur géographique, il sera proposé de continuer de travailler à la réalisation d'un quai de transit ou centre de transit dont l'objectif est de stocker les déchets dans des semis remorques pour être acheminés par la suite dans des centres de traitement adaptés. Pour rappel, ce projet permettrait au syndicat de traiter ses déchets sur des sites plus éloignés et ainsi d'élargir la concurrence entre les différents prestataires intervenants dans ce domaine.

Au cours de l'année 2018, un maître d'œuvre a été choisi et des propositions d'implantation ont été formulées. Les travaux pourraient idéalement commencer à la fin du printemps. En 2019, il sera proposé d'inscrire les dépenses suivantes :

- Acquisition du terrain permettant l'implantation du centre de transit : 100 000 euros TTC (parcelles + géomètre + notaire) ;

- Réalisation du dossier ICPE (Installation Classée pour le Protection de l'Environnement) : 6 000 euros TTC ;

- Construction du quai de transit : 2 000 000 euros TTC.

- **Réhabilitation de la déchèterie de Trieux** : le syndicat a procédé à la réhabilitation de la déchèterie de Trieux à la fin de l'année 2018. Sa réouverture est programmée pour le 5 février prochain. Dans ce cadre et afin de pouvoir exploiter au mieux cette nouvelle installation, il est proposé de procéder à l'acquisition de 12 bennes pour le tout-venant et deux bennes pour les gravats. Le coût prévisionnel d'acquisition de l'ensemble de ces matériels est de 75 000 euros TTC.

Par ailleurs, il est proposé de procéder à différents investissements, à savoir :

- **Extension de la zone parking au niveau du siège social** : 60 000 euros TTC (50 000 euros pour les poids lourds et 10 000 euros pour les véhicules VL) ;

- **Benne compactrice** qui va permettre d'optimiser les chargements des déchets issus des conteneurs enterrés : 48 000 euros TTC ;

- **Eclairage au niveau du siège social** : 10 000 euros TTC ;

- **Acquisition de bacs roulants pour le tri et les ordures ménagères** pour un montant de 45 000 euros TTC ;

- **Acquisition de conteneurs aériens pour le verre ménager** pour un montant de 25 000 euros TTC ;

- **Matériel et outillage pour l'atelier** pour un montant de 10 000 euros TTC ;

- **Batteries pour Alarme périmétrique** : 5 000 euros TTC ;

- **Matériel informatique** : 16 000 euros TTC (serveur et postes informatiques en renouvellement).

- **Recettes :**

L'excédent de fonctionnement prévisionnel pour 2018 serait d'un montant de 810 547,71 euros (807 370,68 euros en 2017). Il conviendra de déterminer lors du vote du budget primitif de l'année 2019, le montant qui sera réaffecté en recettes d'investissement au titre de l'autofinancement.

Section de fonctionnement

- **Dépenses :**

S'agissant du **carburant**, il est proposé de budgéter un montant de 295 000 euros en augmentation par rapport à l'année 2019 pour prendre en compte l'évolution des prix du gasoil (270 000 euros en 2018). Cette augmentation aura nécessairement un impact sur les coûts de collecte des différents services rendus (OM, OE, Tri, DV, vidage des déchèteries).

Traitement des ordures ménagères et des objets encombrants collectés en porte à porte

Tarifification du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019 :

Ordures ménagères 93,28 euros TTC avec une TGAP de 24 euros

Objets encombrants 93,28 euros TTC avec une TGAP de 24 euros

En 2016, les tonnages enregistrés pour les ordures ménagères et les objets encombrants en porte à porte étaient en baisse de près de 125 tonnes (13 947,91 tonnes). Quant à lui, le tri sélectif (multimatériaux : papiers, cartons, plastiques et métaux issus des sacs transparents, verre et papier en conteneurs d'apport volontaire) était en progression d'environ 17 tonnes.

En 2017, les tonnages enregistrés pour les ordures ménagères et les objets encombrants en porte à porte sont en augmentation de 224,85 tonnes (14 172,76 tonnes). Quant à lui, le tri sélectif est en progression de près de 60 tonnes.

En 2018, les tonnages enregistrés pour les ordures ménagères et les objets encombrants en porte à porte sont en augmentation de 814,57 tonnes (14 987,33 tonnes). Cette augmentation est, toutefois, à relativiser car pour 2017 la commune de Labry n'était pas recensée. Par conséquent, si on tient compte des tonnages de Labry en 2017, la progression est de 438,83 tonnes. Cette évolution est préoccupante car les tonnages étaient déjà en augmentation de 224,85 tonnes en 2017. Ce sont donc plus de 650 tonnes de déchets qui réapparaissent en deux ans suite à une baisse importante de 1 000 tonnes en 2015, avantage conservé en 2016. Le tri sélectif a quant à lui évolué de 10,860 tonnes.

Par conséquent en 2019, il conviendra de tenir compte dans les prévisions budgétaires de l'augmentation des tonnages recueillis d'une année sur l'autre.

Pour information, la TGAP qui était de 24 euros HT par tonne en 2018 reste au même niveau en 2019. Toutefois, des évolutions importantes de cette taxe seront à prévoir dans les années à venir suite aux annonces gouvernementales.

Entretien des véhicules de collecte

Trois postes budgétaires pour l'entretien des véhicules de collecte :

Châssis

Bennes

Pneus

Il est proposé que ce budget progresse de 3 % soit un montant de 333 205 euros en 2019 contre 323 500 euros en 2018.

Personnel

Les dépenses de personnel devraient progressées suite aux revalorisations officielles, au recrutement de deux agents et au remplacement de congés maternité de notre responsable comptable.

Communication

Il est proposé de continuer à développer nos actions de communication en direction des populations afin de sensibiliser au tri des déchets ménagers. Cette communication active a, d'ailleurs, porté ses fruits avec la progression des quantités valorisables notamment en ce qui concerne les papiers, cartons, plastiques et métaux issus des sacs transparents.

- **Recettes :**

L'excédent de fonctionnement estimé de l'année 2018 serait d'environ 810 547,71 euros.

Les recettes issues du partenariat avec ADELPHÉ et des ventes de matériaux valorisables devraient être du même ordre qu'en 2018 voire en progression compte tenu de l'évolution des quantités valorisables.

INFORMATIONS

La déchèterie de Trieux a réouvert ses portes le 5 février 2019.

Les calendriers de collecte des végétaux sont en cours de distribution.

Le prochain comité syndical est prévu **le 20 mars 2019 à 18 h Salle du Temps Libre de Doncourt** .

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance.

